

INSTITUTIONS

Pour éviter les situations de blocage avec les élus, le gouvernement lâche un peu de lest sur la concertation précédant la mise en place de la future carte de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> juin 2013.

# Un tiers des regroupements de communes risque de disparaître en 2013

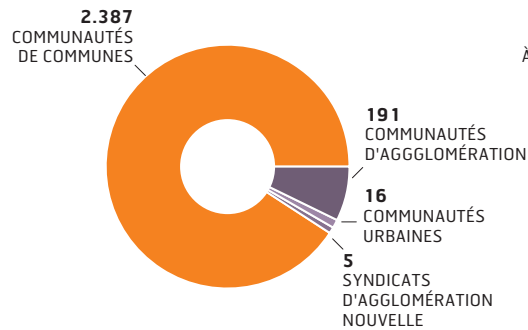
Un peu moins de cinq mois après les élections sénatoriales, le gouvernement ne tient guère à se fâcher avec les élus locaux. Le calendrier du redécoupage des intercommunalités prévu par la réforme territoriale, jusque-là présenté comme intangible, est assoupli. Fixée au 31 décembre 2011, la date limite de signature des schémas dressant les nouvelles frontières de ces groupements, qui prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, pourra être dépassée. Philippe Richert a récemment donné instruction aux préfets de se montrer très souple si besoin est. « Certaines situations peuvent devoir mériter un examen prolongé à titre exceptionnel », confirme le ministre des Collectivités locales aux « Echos ». Ce délai de grâce, qu'il veut voir limité à un « maximum de six mois », serait mis à profit pour éviter certaines « situations de blocage », la présentation aux élus des schémas préconisés par les préfets n'ayant pu en effet avoir lieu partout avant la fin du mois d'avril, comme prévu. Dans le Calvados, par exemple, le projet du représentant de l'Etat d'étendre les agglomérations de Caen et Lisieux se heurte à la franche hostilité du conseil général.

## Impacts financiers incertains

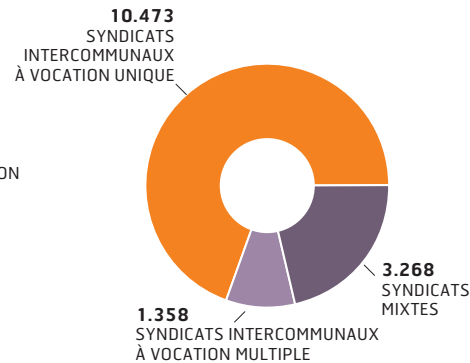
Ailleurs, « les réunions, dans l'ensemble, ne se sont pas trop mal passées », estime-t-on à l'Association des maires de France (AMF). Un de ses

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE REGROUPEMENTS DE COMMUNES, EN NOMBRE

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : 2.599



SYNDICATS : 15.099



IDÉ / SOURCE : DGCL EN 2011

représentants n'en découvre pas moins une simplification du paysage intercommunal « plus ambitieuse que ce qui était attendu ». Au vu des premiers éléments de synthèse établis par les services de Philippe Richert, 33 % des communautés et plus du tiers des syndicats de communes existants pourraient être rayés des cartes !

Pour partie, ce projet de « dégraissage » semble aller de soi puisque « 10 % des syndicats n'ont plus d'activité significative », selon le ministre. Il est vrai que si le débat ne paraît pas prendre une tournure passionnelle, c'est parce que les maires n'ont pas toutes les données en main pour prendre position. Les préfets, dans les réponses qu'ils leur font sur l'impact finan-

cier et fiscal de leur projet, sont assez évasifs. « Les TPG n'ont pas encore reçu le logiciel de simulation. Résultat, par manque de temps, les périmètres ont été faits à l'aveugle », s'insurge Hervé Maurey, sénateur (Union centriste), de l'Eure. « Mais nous avons au moins six mois pour le faire », rétorque Philippe Richert, en estimant que « les maires ont des bases sur lesquelles ils peuvent prendre appui ».

## « Que fait-on des personnels ? »

Autre « question explosive », soulevée à l'AMF : « Que fait-on des personnels ? » Curieusement, quand une commune quitte une communauté pour une autre, rien ne semble prévu, alors que tous les actifs et passifs (patrimoine, dette, enga-

gements divers) donnent, eux, lieu à une répartition dûment codifiée. « C'est particulièrement vrai lorsque le schéma propose l'éclatement de certaines communautés ou la dissolution de syndicats employeurs de nombreux personnels », indique Jacques Pélissard. Le président de l'AMF a interpellé Philippe Richert sur ces différents points.

Enfin, la pertinence du seuil minimal de 5.000 habitants requis pour former une intercommunalité commence à faire débat. Hervé Maurey veut éviter « l'effet coupe-ret » de ce dispositif et demande à ce que les préfets fassent preuve de souplesse entre 4.500 et 5.000 habitants.

JOËL COSSARDEAUX